

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

DECRET N°2026-⁰¹⁶⁶_____/PF/GC
portant nomination à titre normal et exceptionnel dans
l'Ordre de l'Étalon à l'occasion du 11 décembre
2025 (à titre de régularisation).

LE PRESIDENT DU FASO,
CHEF DE L'ETAT,
GRAND MAITRE DES ORDRES BURKINABE,

- VU la Constitution ;
VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
VU le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un
Premier Ministre ;
VU la loi n°07/92/ADP du 14 décembre 1992 portant changement d'appellation de la
Grande Chancellerie des Ordres Révolutionnaires du Burkina Faso ;
VU le décret n°2018-0790/PRES/GC du 03 septembre 2018 portant institution,
organisation et fonctionnement des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2024-0881/PRES/PM du 31 juillet 2024 portant organisation,
attributions et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2023-0999/PRES-TRANS du 16 août 2023 portant nomination d'un
Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2018-0510/PRES/GC du 25 juin 2018 portant droits de chancellerie
pour les distinctions honorifiques au Burkina Faso ;
Sur proposition du Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;

DECRETE

Article 1 : Sont nommés à titre normal et exceptionnel au grade de Chevalier de l'Ordre de
l'Étalon :

Titre normal

1. M. BARRO Lucien, né le 08 janvier 1967 à Bobo-Dioulasso/Houet ;
2. M. DEMBELE Rigobert, matricule 47 566 L, né le 19 août 1970 à Djibasso/Kossi ;
3. Mme GANSONRE Patindé Habibou, matricule 81 439 W, née le 22 mai 1982 à
Kaya/Sanmatenga ;

Titre exceptionnel

4. M. KANE Khalid Ibnou Walid, né le 02 avril 1990 à Dakar/République du Sénégal.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter du 11 décembre 2025 sera
publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 Février 2026



Capitaine Ibrahim TRAORE

